

S



Faculté des Sciences de Montpellier

CONSEIL

Séance du 12 février 2025





MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : Professeurs des Universités (10)

Rachel **CERDAN**

Benoite de **SAPORTA**

Guilhem **DESBROSSE**

Mathilde **DUFAY**

Thierry **GUILLET**

Souhila **KACI**

Philippe **MÜNCH**

Florence **PERRIN**

Christian **RETORÉ**

Arnaud **VIRAZEL**

Présent-e	Représenté-e par
X	
X	
	Rachel CERDAN
X	
X	
	Christine LEREDDE
	Benoite de SAPORTA
X	

Collège B : autres Enseignants Chercheurs et Enseignants (10)

Anne-Muriel **ARIGON**

Richard **ARINERO**

Sèverine **BERARD**

Patrick **CANADAS**

Sonia **CANTEL**

Nelly **GODEFROY**

Christine **LEREDDE**

Clémentine **NEBUT**

Constantin **VERNICOS**

Coralie **WEIGEL**

Présent-e	Représenté-e par
	Clémentine NEBUT
X	
X	
X (départ à 11h)	Thierry GUILLET
X	
X	
X	





Collège C : Usagers (8)

	Présent-e	Représenté-e par
Alétheïa BRUEL		
Mathéo HUBERT (Suppléant)	X	
Sarah Melina PARENT		
Aurélie JARRIGEON (Suppléante)	X	
Abdelhakim EL YOUBI	X	
Julien GELUS (Suppléant)		
Aude BRETAGNOLLE	X	
Mathilde BUGAREL (Suppléante)		
Yanis GRILLOT		
Colin AVAKIAN (Suppléant)	X	
Raphaël THOUROUDE	X	
Myriam CHAHLAL (Suppléante)		
Enora BADIN		Raphaël THOUROUDE
Louis DODARD (Suppléant)		
Ewen PHILIPPOT		
Lucile FROMENTIN (Suppléante)		



Collège D : Personnels IATSS (4)

Karine **ENDRES**

Corinne **FERNANDEZ**

Colin **DURAND**

Thierry **VINDOLET**

Présent-e	Représenté-e par
X	
	Corinne FERNANDEZ

Personnalités extérieures (4)

Claire **GATECEL**

(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Karine **WISNIEWSKI**

(Conseil Départemental de l'Hérault)

(Conseil Économique, Social et Environnemental
Régional-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**

(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Max **LEVITA**

(Montpellier Agglomération)

Présent-e	Représenté-e par
	Arnaud VIRAZEL

Personnalités extérieures à titre personnel (3)

Arnault **IOUALALEN**

Florence **LAZARD**

Martine **LUMBRERAS**

Présent-e	Représenté-e par
	Mathilde DUFAY

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le
Conseil d'Administration de l'Université Montpellier le 7 février 2022, - Chapitre 1 :
le Conseil de la Faculté des Sciences - ,

Membres en exercice : 40





INVITES PERMANENTS PRESENTS

- Directeurs-trices adjoints-tes

Abdelhakim **EL YOUBI** (Représentant étudiant auprès de la Direction)

Jean-Sébastien **FILHOL** (Formation Permanente et Continue)

Marc **HERZLICH** (Politique Scientifique, Immobilière, et Pilotage)

Sylvie **HURTREZ** (Etudes)

Frédéric **LEMOIGNO** (Pratiques pédagogiques)

- Directeurs-trices Département d'enseignement

Sébastien **CLEMENT** (Chimie)

Benoîte **DE SAPORTA** (Mathématiques)

Philippe **ENRICI** (EEA)

Thierry **GUILLET** (Physique)

Arnaud **MARTIN** (BE)

Fleurice **PARAT** (TEE)

- Directeur Administratif et ses adjointes

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur Administratif)

Valérie **BEDU** (Moyens)

Béatrice **GOUJON** (Affaires générales, institutionnelles et règlementaires)

- Chefs-fes de service/pôle

Corinne **FERNADEZ** (Relations extérieures et partenariales)

Michelle **LEVEQUE** (OFSI)

- Secrétaires de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)





Le mercredi 12 février 2025, à 9h00, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier se sont réunis sous la Présidence de **M. MARIN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet.

M. MARIN salue l'assemblée et ouvre la séance. Il annonce l'ordre du jour initial :

p.1

1. **Actualités,**
2. **Approbation du relevé de conclusions,**
3. **Présentation et vote : conventions,**
4. **Vote : cotisation CDUS,**
5. **Discussion : Calendrier universitaire 2025-2026,**
6. **Renouvellement du master Erasmus+ Mundus RADMEP,**
7. **Présentation et vote : REH 2024-2025,**
8. **Présentation et vote : tarifs formation continue,**
9. **Bilan des heures 2024-2025,**
10. **Questions diverses.**

1- Actualités

a- Informations budgétaires

M. MARIN rappelle que l'Etat est actuellement dans l'incapacité de pouvoir faire voter une loi des finances. L'Etablissement ne peut donc pas, à ce stade, établir son budget pour l'année 2025.

M. MARIN ajoute que, pour l'instant, aucune information n'est donnée sur le repyramidage mais il pense que ce dispositif sera à nouveau évoqué dès qu'un budget sera voté.

Concernant les CPJ, **M. MARIN** indique qu'elles sont également suspendues et que des indications contradictoires circulent les concernant.

M. MARIN précise que la Faculté continue de fonctionner. Un dialogue constructif a eu lieu entre la DAF et la Faculté attend de savoir ce qu'il est possible de faire. **M. MARIN** reste toutefois dans la crainte de ne pas disposer de la totalité du budget auquel la Faculté aurait pu prétendre ; auquel cas, il faudra s'adapter.

b- Evénements

M. MARIN indique que la Faculté participe à un maximum de salons (Salons Studyrama à Avignon, à Montpellier, Nîmes, etc., Salon de l'enseignement supérieur, Salon formations et recrutement en alternance, etc...). Il se félicite de la présence de la composante dans un si grand nombre de ces manifestations.





M. MARIN ajoute que l'UM a organisé la Journée Portes Ouvertes (JPO) le 8 février dernier. La Faculté des Sciences était présente au bâtiment 36. De nombreuses personnes et familles sont venues rencontrer les équipes pédagogiques présentes : ce fut un réel succès !

M. MARIN remercie les services et les enseignants qui s'investissent pour donner encore plus de visibilité à l'offre de formation de la Faculté, qui participent aux différents événements tels que les JPO, salons, ou qui se déplacent dans les établissements du secondaire pour présenter la FdS.

M. LEMOIGNO ajoute que les enseignants ou les associations qui vont visiter les collèges et les lycées peuvent se rapprocher de **M. HERZLICH** et lui-même pour un accompagnement, mais également pour bénéficier d'outils de présentation (vidéos, kakémonos, ...).

M. MARIN se félicite de la forte mobilisation de la composante pour améliorer son attractivité. Toutefois, la Direction continue de discuter sur les moyens de mieux intervenir auprès des établissements du secondaire.

c- Ressources humaines

M. MARIN informe qu'un Conseil Académique (CAC) s'est réuni le lundi 10 février 2025. Sur les 14 postes présentés par la Faculté des Sciences, 12 ont été validés. Les 2 autres passeront lors de la prochaine séance.

M. MARIN indique avoir eu, mardi 11 février, un retour sur la trentaine d'ATER demandés par la Faculté des Sciences. Les avis sont positifs pour l'intégralité des demandes sauf pour des remplacements de départs à la retraite dont la Faculté avait connaissance, mais les Ressources Humaines de l'Etablissement ont indiqué ne pas avoir disposé de l'information...

Concernant la promotion des personnels BIATSS, via le tableau d'avancement, **M. MARIN** signale que la Commission Consultative Carrière Mobilité (CCCM) se réunira vendredi 14 février 2025 pour établir la proposition de l'Etablissement.

d- HCERES

M. MARIN rappelle que les correspondants FdS de l'HCERES sont **Mme GOFFINET**, **M. HERZLICH**, **Mme HURTREZ** et **M. LEMOIGNO**. Il note des échanges incessants entre les équipes pédagogiques, administratives, les représentants HCERES et la DFE.

M. GUILLET signale les difficultés rencontrées par les enseignants pour compléter le tableau Excel. Par ailleurs, il pense qu'il serait intéressant d'attendre de disposer de données correctes et définitives avant de demander aux collègues de les compléter et de les valider. Il note également le manque de lisibilité des informations notamment concernant les informations que doivent compléter les enseignants et celles qui seront renseignées par l'administration.

M. LEMOIGNO indique que certaines données sont fiabilisées par la DFE et la DPIL, mais il existe encore un manque.

M. MARIN confirme les propos de **M. GUILLET**, il propose d'en discuter avec les correspondants pour trouver une solution.

e- LMD6

M. MARIN informe que la direction de la FdS rencontre individuellement l'ensemble des Directeurs de département. Lors de ces discussions, chaque département présente son offre de formation LMD6, ses avantages et ses limites.



Lors du précédent Conseil, M. MARIN avait annoncé la disparition des fichiers jaunes et la création d'Actul +. Il précise qu'Actul + présentera très peu d'évolution par rapport à l'ancien outil Actul. Il regrette que la DSIN n'ait plus le temps de concevoir une application plus performante concernant la saisie de l'offre de formation.

M. MARIN informe que la Faculté a donc décidé de créer son propre outil interne, simple et flexible pour saisir son offre de formation. **M. HERZLICH** confirme, la création d'un outil par la FdS et ajoute que la Direction pourra fournir, à l'Université de Montpellier (UM), les données sur n'importe quel format (CVS, Excel, ...). Il craint cependant que compte-tenu de la grande diversité des formations de la composante, il ne faille saisir certaines informations à la main.

f- Nouveaux membres

✓ Collège B

M. MARIN indique avoir reçu la demande de démission de **Mme BERARD** du Conseil de la Faculté des Sciences. Il tient à la remercier pour son investissement pendant son mandat.

Mme BERARD explique que cela fait plus de 8 ans qu'elle est élue au Conseil de l'UFR Sciences et que ce n'est pas la charge de cette instance qui fait qu'elle démissionne. Elle a pris la décision de « lever le pied » sur l'ensemble de ses responsabilités.

Mme BERARD ajoute que ce Conseil est très agréable, démocratique, et elle le décrit comme un lieu où il est possible de s'exprimer librement.

Mme BERARD informe laisser sa place à **M. GIBERT**, personne suivante sur la liste « Ensemble pour une Université de Service Public » du collège B.

✓ Personnalités extérieures

M. MARIN annonce que **M. LEVITA**, qui a démissionné de l'ensemble de ses missions au sein de la Métropole Montpellier, sera remplacé par **M. COTE**, titulaire et **M. REYNAUD**, suppléant.

g- Questions Diverses

M. MARIN interroge l'assemblée sur les possibles questions diverses auxquelles il répondra en fin de séance. Il note l'absence de questions et propose de passer au point suivant.

2- Approbation du relevé de conclusions

Les relevés de conclusions des séances du 19 décembre 2024 et du 15 janvier 2025 ayant été mis tardivement à disposition des conseillers, **M. MARIN** propose de les soumettre au vote de l'assemblée lors du Conseil du 05 mars prochain.



3- Présentation et vote : conventions

a- Information – Accord inter composante IUT Nîmes/FdS

M. MARIN précise que le Conseil devra se prononcer sur 3 conventions, mais avant, il souhaite informer l'auditoire avoir signé, fin décembre dernier, un accord inter composantes entre l'IUT de Nîmes et la Faculté des Sciences.

M. MARIN explique que cet accord inter composantes aurait dû être présenté aux conseillers avant la fin de l'année civile 2024, mais à cause d'un dysfonctionnement interne lié à des impératifs de calendrier comptable, il a dû le viser après la séance du 15 janvier 2025.

M. MARIN explique que l'IUT de Nîmes comprend dans son offre de formation un département orienté vers le Génie Civil et la Construction Durable (GCCD). Cet accord permet aux étudiants de 2e année de Master Sciences du Bois de la Faculté des Sciences de Montpellier de réaliser une session de Travaux Pratiques au sein du département GCCD et d'acquérir ainsi des compétences supplémentaires en matière de fabrication et de caractérisations de produits bois d'œuvres destinées aux secteurs de la construction.

M. MARIN note que les étudiants et les membres de l'équipe pédagogique accueillis travaillent au sein du Laboratoire Pédagogique Bois du département pour la production et l'analyse de matériaux ainsi que dans le Hall Béton et Équipements Techniques pour la réalisation d'essais sur les bancs de mesure présents. Les premiers TP ont eu lieu en octobre.

M. MARIN constate qu'il est prévu 300€ de dépenses de fonctionnement pour l'exercice de la session de formation.

b- Convention de participation financière : MathsC2+

M. MARIN explique que cette convention d'application de l'accord-cadre du 11 juillet 2024 acte le partenariat entre le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, la Société Mathématique de France (SMF) et l'association Animath, et vise à déployer des stages de mathématiques offerts à des collégiennes, collégiens, lycéennes ou lycéens. Les stages organisés consistent principalement en journées d'immersion active dans le milieu de la recherche mathématique, et de leurs interactions avec d'autres disciplines : conférences, ateliers, rencontres avec des chercheurs et chercheuses. La philosophie des ateliers et des différentes activités est de travailler les compétences basées sur la démarche d'investigation et la résolution de problèmes. La plupart des ateliers présente une forte composante de manipulation et de modélisation.

M. MARIN ajoute que les stages ciblent des élèves du second degré, de la quatrième à la terminale, issus de milieux dans lesquels la science n'est pas traditionnellement (ou pas encore, voire pas assez) un choix d'orientation d'études, en particulier des élèves boursiers et des jeunes filles sur lesquelles pèsent de lourds stéréotypes.

M. MARIN précise que cette convention, conclue pour une période de 3 ans, a pour objet de fixer les modalités administratives et financières de l'organisation de stages labellisés MathC2+ à l'IRES.

M. MARIN se réjouit que cette manifestation puisse avoir lieu.

Avant de procéder au vote, **M. MARIN** informe qu'il y a 25 votants présents et représentés.



Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de participation financière entre Région Académique Occitanie et Académie de Montpellier, la Société Mathématique de France et l'UM/FdS-IRES.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 25
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

c- Accord-cadre de partenariat entre l'association des industries de procédés méditerranée (NOVACHIM) et L'UM/FdS

M. MARIN indique que l'association des industries de procédés méditerranée NOVACHIM fédère près de 200 entreprises adhérentes et équipes de recherche académiques. Elle couvre un grand nombre de thématiques stratégiques pour la filière : chimie verte, chimie biosourcée, carburants durables, matériaux avancés, biotechnologies, capture et valorisation du CO₂, recyclage et valorisation des déchets, développement de la filière hydrogène, éco-conception, symbiose industrielle, etc.

M. MARIN note que cet accord-cadre a pour objet de définir les axes de collaboration durable entre l'UM/FDS et NOVACHIM, visant à :

- renforcer les interactions entre les mondes académique et industriel,
- valoriser les compétences scientifiques et techniques,
- promouvoir des projets communs dans les domaines de la formation, de la recherche et de la communication.

M. MARIN précise que l'accord cadre est valable pour la durée maximale de l'accréditation de l'Université de Montpellier et il remercie **M. CLEMENT** de porter ce partenariat pour la Faculté.

M. CLEMENT indique que l'objectif principal de cette collaboration est de se rapprocher du monde industriel et de favoriser l'insertion de nos étudiants.

M. MARIN signale être extrêmement favorable à cet accord.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'accord-cadre de partenariat entre l'association des industries de procédés méditerranée (NOVACHIM) et L'UM/FdS

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 25
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à l'accord cadre sus cité.

p.5





d- Conventions de prêt d'exposition « Pourquoi les mathématiques ? »

M. MARIN indique qu'il s'agit d'un prêt à titre gracieux de l'exposition classique connu sous le nom de « La tête et les mains ». Cette exposition itinérante sera accueillie au Collège Théodore Monod de Clarensac du 02 au 31 mai 2025.

Mme DE SAPORTA informe avoir rencontré, lors de la JPO, des enseignants du secondaire qui étaient fortement intéressés par cette exposition. De nouvelles conventions de prêts sont donc à prévoir.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de prêt d'exposition « Pourquoi les mathématiques ? » entre Collège Théodore Monod de Clarensac et la Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 25

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

4- Vote : cotisation CDUS

M. MARIN rappelle que la Faculté des Sciences cotise, chaque année, à la Conférence des doyens et directeurs des UFR scientifiques (CDUS) qui regroupe les doyens et les directeurs d'unités de formation et de recherche de sciences des universités françaises et à la Conférence Internationale des Responsables des Universités et Institutions à dominante Scientifique et technique d'Expression Française (CIRUISEF) qui réunit des responsables, Doyens de Facultés, Présidents ou Recteurs d'Universités, dans le domaine scientifique et les pays du monde francophone.

M. MARIN indique l'importance de participer à la CDUS, c'est la raison pour laquelle, il a lui-même payer sa cotisation personnelle.

M. MARIN informe que le montant de la cotisation est de 1000 €.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la cotisation à la Conférence des doyens et directeurs des UFR scientifiques (CDUS) et de la Conférence Internationale des Responsables des Universités et Institutions à dominante Scientifique et technique d'Expression Française (CIRUISEF) d'un montant de 1000 €.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 25

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la cotisation sus citée.





5- Discussion : Calendrier universitaire 2025-2026

M. MARIN est satisfait que le calendrier universitaire de la Faculté des Sciences, année 2025-2026, soit beaucoup discuté entre la Direction, le Groupe Etudes, les responsables de mention, et le représentant Etudiant.

Mme HURTREZ confirme et se félicite de ces échanges avec les principaux acteurs. Elle rappelle que le Conseil devra se prononcer sur la répartition des semestres d'enseignement, les périodes d'examens organisées par le pôle Examen de la composante, et les dates de rentrée des Licence et Master. Ces décisions, seront ensuite soumises à la validation de la CFVU.

p.7

Mme HURTREZ présente une proposition de calendrier :

- DOCUMENT DE TRAVAIL -



CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025-2026



AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
VE 1	LU 1	ME 1	SA 1	LU 1	JE 1	DI 1	DI 1	ME 1	VE 1	LU 1	ME 1
SA 2	MA 2	JE 2	DI 2	MA 2	VE 2	LU 2	LU 2	JE 2	SA 2	MA 2	JE 2
DI 3	ME 3	VE 3	LU 3	ME 3	SA 3	MA 3	MA 3	VE 3	DI 3	ME 3	VE 3
LU 4	JE 4	SA 4	MA 4	JE 4	DI 4	ME 4	ME 4	SA 4	LU 4	JE 4	SA 4
MA 5	VE 5	DI 5	ME 5	VE 5	LU 5	JE 5	JE 5	DI 5	MA 5	VE 5	DI 5
ME 6	SA 6	LU 6	JE 6	SA 6	MA 6	LU 6	VE 6	ME 6	SA 6	LU 6	ME 6
JE 7	DI 7	MA 7	VE 7	DI 7	ME 7	SA 7	SA 7	MA 7	JE 7	DI 7	MA 7
VE 8	LU 8	ME 8	SA 8	LU 8	JE 8	DI 8	DI 8	ME 8	VE 8	LU 8	ME 8
SA 9	MA 9	JE 9	DI 9	MA 9	VE 9	LU 9	LU 9	JE 9	SA 9	MA 9	JE 9
DI 10	ME 10	VE 10	LU 10	ME 10	SA 10	MA 10	MA 10	VE 10	DI 10	ME 10	VE 10
LU 11	JE 11	SA 11	MA 11	JE 11	DI 11	ME 11	ME 11	SA 11	LU 11	JE 11	SA 11
MA 12	VE 12	DI 12	ME 12	VE 12	LU 12	JE 12	JE 12	DI 12	MA 12	VE 12	DI 12
ME 13	SA 13	LU 13	JE 13	SA 13	MA 13	VE 13	VE 13	LU 13	ME 13	SA 13	LU 13
JE 14	DI 14	MA 14	VE 14	DI 14	ME 14	SA 14	SA 14	MA 14	JE 14	DI 14	MA 14
VE 15	LU 15	ME 15	SA 15	LU 15	JE 15	DI 15	DI 15	ME 15	VE 15	LU 15	ME 15
SA 16	MA 16	JE 16	DI 16	MA 16	VE 16	LU 16	LU 16	JE 16	SA 16	MA 16	JE 16
DI 17	ME 17	VE 17	LU 17	ME 17	SA 17	MA 17	MA 17	VE 17	DI 17	ME 17	VE 17
LU 18	JE 18	SA 18	MA 18	JE 18	DI 18	ME 18	ME 18	SA 18	LU 18	JE 18	SA 18
MA 19	VE 19	DI 19	ME 19	VE 19	LU 19	JE 19	JE 19	DI 19	MA 19	VE 19	DI 19
ME 20	SA 20	LU 20	JE 20	SA 20	MA 20	VE 20	VE 20	LU 20	ME 20	SA 20	LU 20
JE 21	DI 21	MA 21	VE 21	DI 21	ME 21	SA 21	SA 21	MA 21	JE 21	DI 21	MA 21
VE 22	LU 22	ME 22	SA 22	LU 22	JE 22	DI 22	DI 22	ME 22	VE 22	LU 22	ME 22
SA 23	MA 23	JE 23	DI 23	MA 23	VE 23	LU 23	LU 23	JE 23	SA 23	MA 23	JE 23
DI 24	ME 24	VE 24	LU 24	ME 24	SA 24	MA 24	MA 24	VE 24	DI 24	ME 24	VE 24
LU 25	JE 25	SA 25	MA 25	JE 25	DI 25	ME 25	ME 25	SA 25	LU 25	JE 25	SA 25
MA 26	VE 26	DI 26	ME 26	VE 26	LU 26	JE 26	JE 26	DI 26	MA 26	VE 26	DI 26
ME 27	SA 27	LU 27	JE 27	SA 27	MA 27	VE 27	VE 27	LU 27	ME 27	SA 27	LU 27
JE 28	DI 28	MA 28	VE 28	DI 28	ME 28	SA 28	SA 28	MA 28	JE 28	DI 28	MA 28
VE 29	LU 29	ME 29	SA 29	LU 29	JE 29	DI 29	DI 29	ME 29	VE 29	LU 29	ME 29
SA 30	MA 30	JE 30	DI 30	MA 30	VE 30	LU 30	LU 30	JE 30	SA 30	MA 30	JE 30
DI 31		VE 31	ME 31	SA 31		MA 31	MA 31	DI 31		VE 31	

* Des épreuves de contrôle continu et d'examen peuvent avoir lieu pendant toute la période des enseignements. Les semaines d'examen affichées ici ne concernent que les épreuves organisées par les services centraux de la FDS. En tout état de cause, seules les dates mentionnées sur les convocations font foi.

Yellow	Périodes d'enseignement et d'évaluations
Light Green	Périodes des examens organisés par le pôle Examens FDS
Light Blue	Week-ends (le campus est ouvert le samedi matin et des enseignements peuvent avoir lieu)
Light Purple	Congés des enseignements de la FDS (sauf formations à contraintes particulières) et jours fériés
Light Orange	Autres jours sans enseignements (sauf formations à contraintes particulières)
Light Red	Événements (n'impliquant pas nécessairement une suspension des enseignements)
White	Vacances scolaires de la zone C (pour information)

Pour les examens réalisés durant le mois de mars, **Mme HURTREZ** précise qu'il s'agit d'épreuves qui n'ont pas de compensation annuelle. Les examens concernés par celle-ci se déroulent en juin.

Mme HURTREZ rappelle les règles fondamentales des Modalités de Contrôle des Connaissances, et elle insiste, il n'y a pas de deuxième session pour les Contrôles Continus Intégraux (CCI).





Mme HURTREZ informe le souhait de la Direction de coupler la journée de l'apprentissage avec le Festi'Sciences. Cela permettrait de ne baliser qu'une seule journée pour ces 2 événements. Elle précise que la Direction est en cours de discussion avec les porteurs de projet de ces 2 événements afin d'aboutir à la meilleure formule.

p.8

M. HERZLICH précise que l'objectif est également de montrer aux entreprises qui se déplacent ce jour-là sur le campus que celui-ci est un lieu vivant, mais aussi d'inviter les étudiants qui se rendent au Festi'Sciences à découvrir l'alternance et à rencontrer les entreprises.

M. MARIN confirme, il est important que les étudiants participent à un maximum d'événements organisés par la composante, mais il est impossible de banaliser les enseignements pour toutes les manifestations. Il lui semble pertinent de réunir ces 2 manifestations et important pour les étudiants, que les enseignants jouent le jeu de la banalisation.

M. MARIN ouvre le débat.

Les représentants étudiants s'inquiètent sur l'organisation des examens.

Mme BRETAGNOLLE note qu'il peut être intéressant d'avoir des périodes de révision entre les examens comme le propose le calendrier en mai, et constate que l'on passe de 9 jours d'examens en 2024-2025 à 12 jours en 2025-2026. Elle craint que cela n'ait un impact sur la santé mentale des étudiants. Elle ajoute qu'il s'agit d'une période éprouvante pour les étudiants qui passe de 2 semaines à 3 semaines d'examens.

Mme HURTREZ rappelle que le calendrier universitaire 2024-2025, a dû être modifié en cours d'année, car le Pôle Examens et le groupe Etudes avaient constaté qu'il manquait des jours pour l'organisation des épreuves. Pour ce calendrier, le groupe de travail a vu large, mais cela ne signifie pas que les étudiants auront plus d'épreuves ou auront des examens tous les jours.

Mme HURTREZ explique qu'il est possible de condenser et de revenir à 2 semaines d'examens et elle insiste sur les conséquences logistiques (manque de salles, ...), les problèmes d'organisation du côté des services et des enseignants, la fin des examens après 20h30, et le samedi matin, etc.

M. HERZLICH rappelle que la période des examens du mois de mai sera entrecoupée de jours fériés et cela permettra aux étudiants de se reposer ou de réviser entre les épreuves. Il propose toutefois d'affiner le calendrier quand il détiendra plus d'informations.

M. HUBERT informe que l'UNEF a effectué un sondage auprès des étudiants sur la proposition de calendrier. Il indique que les étudiants ont un avis partagé sur la période des examens en mai : certains souhaitent une période étendue, d'autres préféreraient que les examens se réalisent sur 2 semaines. Il ajoute qu'il est également remonté de ce sondage la nécessité de procéder à une meilleure communication sur le calcul de la moyenne et que les étudiants aimeraient connaître leurs notes plus en amont.

Concernant les notes, **Mme HURTREZ** comprend la demande et explique qu'il faut laisser du temps aux enseignants de corriger toutes les copies, et de les saisir. Pour le calcul des moyennes, les étudiants peuvent consulter les ROD et les MCC qui sont à disposition sur le site internet.

M. THOUROUDE note qu'il faille laisser du temps pour la correction et constate que les délais ne posent pas de problèmes pour les examens de mai et juin.



Mme HURTREZ lui répond que nul n'est tenu de... Il faudra faire le maximum, et il sera demandé aux enseignants de corriger les copies dans les temps. C'est également une raison pour laquelle 3 semaines d'examens sont proposées pour la session 2.

M. EL YOUBI s'interroge sur les examens qui débiteront le 16 mars : pourquoi ne pas les démarrer à la suite des vacances d'hiver ?

Mme HURTREZ rappelle les contraintes (humaines, logistiques, etc) pour l'organisation du calendrier des examens, et précise que tout est fait au mieux pour ne pas mettre en difficulté les étudiants, les enseignants et les services.

M. HERZLICH explique que ce choix avait été pris en collaboration avec les responsables de mention, en fonction de l'agenda des étudiants apprentis.

Les membres du Conseil comprennent le stress des étudiants dû à la large amplitude des examens. Il est difficile de faire quelque chose qui convienne à tout le monde : l'an dernier, certains ont reçu des plaintes d'étudiants car il y avait trop d'examens sur une période condensée.

M. HURTREZ rappelle que les discussions sont toujours en cours et que le calendrier sera soumis au vote lors de la prochaine séance. Elle propose de revoir la légende du document et de dissocier les 1^{ères} sessions d'examen des 2^{des}.

Mme. BRETAGNOLLE pense que cela ne changera rien au problème, car les étudiants savent très bien quand ont lieu les 1^{ères} et 2^{èmes} sessions.

M. MARIN remercie l'assemblée pour ces échanges importants pour le calendrier de la FdS. La Direction va affiner le document en fonction des différentes remarques et le proposera au vote lors du Conseil du 5 mars prochain.

M. MARIN souhaite partager une obsession qui lui pèse : le nombre d'étiquettes jetées lors des sessions 2, et l'impact financier et environnemental que cela entraîne. Il pense que revenir sur le principe de l'anonymat, qui n'est pas obligatoire, en session 2, serait une solution.

M. MARIN ajoute qu'une réflexion globale sur les examens est en cours avec **M. CHARLIER**, qui va passer le relais de sa fonction de chargé de mission Examens à **M. BOURREAU**.

6- Renouvellement du master Erasmus+ Mundus RADMEP

M. MARIN présente le master Erasmus Mundus Joint Master Degree Radiation and its Effects on MicroElectronics and Photonics Technologies + (RADMEP+) (annexe 1).

M. MARIN explique que l'Europe demande que les créations et renouvellements de ce type de formation soient validés par les composantes et Université afin de débloquer les financements associés.

M. MARIN ajoute qu'il s'agit d'une promesse d'ouverture du master en 2026-2027, si l'Europe valide la formation.



Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'ouverture putative (si les fonds européens sont obtenus) du Master Erasmus Mundus Joint Master Degree Radiation and its Effects on MicroElectronics and Photonics Technologies + (RADMEP+) pour l'année universitaire 2026/2027.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 25

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à l'ouverture putative du Master Erasmus Mundus Joint Master Degree Radiation and its Effects on MicroElectronics and Photonics Technologies + (RADMEP+) pour l'année universitaire 2026/2027.

7- Présentation et vote : REH 2024-2025

M. HERZLICH indique que, comme chaque année, le Référentiel d'Equivalences Horaires (REH) se fait en 2 temps :

- validation du volume horaire REH,
- attribution individuelle du REH.

M. HERZLICH ajoute que le Conseil va, ce jour, se prononcer sur le volume horaire (annexe 2).

Mme BERARD demande s'il est prévu du REH pour les formations IDIL.

Mme LEREDDE ajoute qu'en Bureau du département TEE, il a été indiqué qu'il ne fallait pas mettre d'heures IDIL dans le service statutaire des enseignants.

M. HERZLICH répond que le REH de la Faculté des Sciences peut intégrer des heures IDIL dans le service statutaire avec l'accord du Doyen. **M. MARIN** rédige et transmet à la DRH UM des dérogations dans ce sens à toute personne qui le lui demande.

M. GUILLET note qu'il y a la loi et le règlement UM : dans la loi, le REH correspond à des heures qui peuvent être intégrées dans le service statutaire. Or l'UM ne veut pas respecter la loi ! Il ajoute que si un enseignant souhaite mettre l'UM au Tribunal administratif, l'Université perdra.

M. MARIN répète qu'il signe des dérogations aux enseignants qui souhaitent ajouter leur REH dans leur service.

En l'absence de nouvelle remarque et avant de procéder au vote de cette proposition de REH, **M. MARIN** tient à remercier **M. HERZLICH** pour sa présentation exhaustive et claire.

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Référentiel d'Equivalences Horaires - année universitaire 2024-2025 (voir annexe).

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 25

Pour : 25



Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 25

Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au Référentiel d'équivalences horaires - année universitaire 2024-2025.

p.11

8- Présentation et vote : tarifs formation continue

M. MARIN signale que **M. FILHOL**, accompagné de **Mme CARRE**, travaille en collaboration avec le Service de la Formation Continue, notamment pour établir les tarifs des diplômes nationaux proposés par la Faculté.

M. FILHOL présente la proposition des tarifs forfaitaires pour les formations continues (annexe 3).

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les tarifs relatifs à la Formation Continue (voir annexe).

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 25
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 25

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE aux tarifs relatifs à la Formation Continue (cf. annexe).

M. THOUROUDE informe que n'ayant pas eu le temps de consulter le document, il souhaite s'abstenir au vote de ce document (ainsi que la voix de la personne qui lui a donné procuration).

M. MARIN informe que la Direction milite pour des exonérations des cas particuliers dans le but de pallier les difficultés putatives que peuvent rencontrer les étudiants. Il précise que l'argent de l'apprentissage sert également aux formations initiales : « on n'est pas là pour récupérer de l'argent sans que cela ne serve à nos étudiants ! ».

M. FILHOL invite les personnes qui veulent plus d'informations sur la formation continue à le contacter par mail (jean-sebastien.filhol@umontpellier.fr).

9- Bilan des heures 2024-2025

M. HERZLICH précise que le bilan qu'il présente (annexe 5) donne une image du volume d'heures d'enseignement. Les sources de données sont les outils PROSE, GSNP et le retour du pôle Gestion des Services d'Enseignement (GSE) de la Faculté.

Mme LEREDDE souhaite des précisions sur les demi-ATER.

M. HERZLICH apporte toutes les réponses à ses questions.





M. MARIN précise que le document présenté par **M. HERZLICH** sera mis à disposition de l'assemblée sur Moodle à la fin de la séance.

De cette présentation et de ce travail titanesque réalisé par **M. HERZLICH**, **M. MARIN** retient 2 points :

- l'interaction entre **M. HERZLICH** et le pôle GSE se passe très bien. Contrairement au moment de son arrivée à la Direction, à ce jour, il n'y a plus d'erreurs dans les services d'enseignement. Il a mis en place un système TP=TD pour les ATER et le pôle GSE fait en sorte que les ATER ne se retrouvent pas en difficulté (sous service)

- le respect entre les équipes pédagogiques, même si parfois l'équilibre des équipes et la répartition des services sont compliqués.

Concernant ce dernier point, **Mme HURTREZ** précise que les collègues s'investissent beaucoup et certains commencent à s'épuiser.

M. MARIN remercie les services mais aussi les enseignants pour le travail réalisé.

10-Questions diverses

En l'absence de nouvelles questions de la part de l'assemblée, **M. MARIN** remercie l'auditoire de sa présence et des débats, puis il clôt la séance à 12 heures 30.

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

Le Président de séance

Jean-Michel Marin

La secrétaire de séance

Sandra Gaucerand